

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante et unième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 16 novembre 2006 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 18 janvier 2007

Procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 16 novembre 2006 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BÉDARD, René Chargé de cours - Département des sciences de l'éducation	X	
BERGERON, Jean-Marie Doyen des études	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant - Bacc. en sciences sociales	X	
COLLIN, Caroline Étudiante - Maîtrise en développement régional	X	
CÔTÉ, Denyse Professeure- Département de travail social et des sciences sociales	X	
CYR, Caroline Chargée de cours - Département de psychoéducation et psychologie	X	
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DROLET, Simon Étudiant - Bacc. en psychologie		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LANARIS, Catherine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur - Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure - Département des sciences infirmières	X	
ST-LAURENT, Hugo Étudiant - Bacc. en travail social		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEUR RÉGULIER :</u>		
MANSEAU, André Directeur - BLUM		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 55.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Alexandre Tremblay, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquantième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Recommandation au Conseil d'administration de la nomination de deux (2) personnes pour siéger au Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (comité 2007)
- 4.- Projet de critères d'embauche des professeures et professeurs pour l'année 2007-2008
- 5.- Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement des personnes chargées de cours
- 6.- Projet de Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle
- 7.- Projet de programme conjoint (réseau) de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers
- 8.- Projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) pour tous les étudiants admis à un programme de baccalauréat sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission
- 9.- Projet de modification du Répertoire de cours de troisième cycle - PSY
- 10.- Projet de modification du programme de Maîtrise et de DESS en sciences infirmières
- 11.- Période d'information et questions
 - Suivi sur le protocole d'entente DEC-BAC Finance entre La Cité collégiale et l'UQO
 - Relations conflictuelles au Département des sciences de l'éducation et du Module de l'éducation
 - Indépendance de la Commission des études
- 12.- Prochaine assemblée
- 13.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquantième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquantième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquantième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Recommandation au Conseil d'administration de la nomination de deux (2) personnes pour siéger au Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (comité 2007)

Le secrétaire général informe les membres que le Conseil d'administration du 27 novembre prochain doit former le Comité des candidatures découlant de la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, en vertu de l'article 5.2 b) de ladite politique.

En vertu de l'article 3.1 de ladite politique, la Commission des études doit recommander deux (2) personnes pour faire partie du Comité des candidatures, soit

- un professeur membre de la Commission des études et
- un autre membre sur recommandation de la Commission des études.

Lé recteur recommande la professeure Catherine Lanaris à titre de personne membre de la Commission des études et la professeure Lucie Fréchette à titre de personne recommandée par la Commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1724 concernant la recommandation au Conseil d'administration de la nomination de deux (2) personnes pour siéger au Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais, il a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur la reconduction en 2007-2008 des « Critères d'embauche des professeurs » adoptés par le Conseil d'administration pour l'année 2006-2007.

Ce dernier mentionne que lors de l'enclenchement du processus de consultation, il a indiqué que, pour sa part, il était favorable pour la majorité des secteurs disciplinaires à la reconduction en 2007-2008 des critères d'embauche en vigueur pour l'année 2006-2007, mais qu'il avait cependant des réserves quant à la reconduction intégrale de ces critères pour les sciences comptables et les sciences infirmières étant donné les difficultés de recrutement rencontrées lors des derniers concours.

Suite à cette consultation, des discussions ont également eu lieu au Comité des affaires départementales sur la question des critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008, plus particulièrement dans le domaine des sciences comptables et des sciences infirmières.

La position alors soutenue par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, laquelle consiste à permettre l'embauche de candidats en début d'études doctorales tout en accordant à ces personnes le statut de « professeur régulier » et en assujettissant la permanence à l'obtention du doctorat, est accueillie positivement par la direction du Département des sciences infirmières.

Par contre, en ce qui a trait à la position de la direction du Département des sciences comptables, celle-ci est à l'effet que les critères d'embauche devraient permettre de retenir les services d'une personne détentrice d'une maîtrise (avec mémoire), et ce, sans exiger qu'elle soit inscrite à un programme de troisième cycle et sans lier cette personne à l'obtention d'un doctorat préalablement à l'octroi de la permanence.

Au terme des échanges sur le sujet au Comité des affaires départementales, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a indiqué qu'il soumettrait son projet aux instances de l'Université, même si celui-ci ne rejoint pas totalement les volontés exprimées par la direction du Département des sciences comptables.

Comme suite à cette consultation et à ces discussions, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente aux membres de la Commission des études les avis des assemblées départementales ainsi que sa recommandation à l'effet d'adopter les critères d'embauche 2007-2008 en y incorporant l'assouplissement suggéré au dossier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que cet assouplissement s'inscrit tout particulièrement en lien avec la volonté de l'UQO d'appuyer concrètement la mission qu'elle s'est donnée en matière d'enseignement et de recherche, de poursuivre les efforts consentis au cours des dernières années pour atteindre cet objectif ainsi que de respecter la Convention collective des professeurs tout en favorisant le recrutement de professeurs dans le domaine des sciences comptables et des sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1725 concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement. De plus, elles doivent être présentées aux instances statutaires selon le canevas et les critères établis par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suite aux discussions des membres de la Commission des études.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter des nouvelles, à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés, doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, les membres de la Commission des études doivent maintenant se prononcer à l'égard de la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1726 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1727 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay, les membres conviennent à la majorité (1 contre) d'adopter la résolution 251-CE-1728 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences comptables, laquelle est jointe en appendice.

En ce qui a trait à l'expérience pertinente requise pour enseigner le cours CTB1803 *Gestion financière personnelle*, le Département des sciences comptables sera saisi de l'allègement souhaité par la Commission des études afin de permettre l'embauche de candidats d'un secteur autre dans la mesure où ces personnes ont une vaste expérience.

6.- **Projet de Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Commission des études eu égard au projet de Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle. Ce projet de programme de deuxième cycle s'avère nécessaire pour combler les besoins de formation spécialisée dans le domaine de la comptabilité. En effet, l'Ordre des CGA du Québec propose à ses partenaires universitaires la possibilité d'offrir le nouveau programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle. L'offre de ce programme permettrait aux diplômés de l'UQO qui convoitent le titre professionnel CGA de poursuivre leur cheminement en Outaouais.

Suite à une discussion sur les conditions d'admission qui permet de constater le malaise des membres face à l'admission de candidats ayant une moyenne inférieure à 3,2, il est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par monsieur Michal Iglewski et adopté à l'unanimité :

QUE la condition suivante soit ajoutée aux conditions d'admission : Le candidat pourrait se voir imposer des cours d'appoint.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1729 concernant le projet de Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle, laquelle est jointe en appendice.

Madame Caroline Collin quitte la réunion.

7.- **Projet de programme conjoint (réseau) de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers**

Le doyen des études soumet à la Commission des études le projet de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers présenté conjointement par les établissements à vocation générale du réseau de l'Université du Québec.

La Sous-commission des études soumet ledit projet de programme à la Commission des études et demande que cette dernière fasse suivre un avis favorable au Conseil des études de l'Université du Québec qui sera saisi du dossier à sa rencontre du 6 décembre 2006.

Le doyen des études mentionne que ledit projet vise à offrir une formation de deuxième cycle afin de former des gestionnaires qui, en relation avec les autres professionnels de la forêt, seront en mesure de :

- Proposer et piloter des projets de développement forestier durable pour l'ensemble des ressources des écosystèmes forestiers;
- Développer des stratégies cohérentes avec l'aménagement écosystémique;
- Participer à la gestion d'un territoire forestier en introduisant des approches d'aménagement intégré des ressources et de gestion participative;
- Mener des consultations publiques;
- Collaborer à la mise en place d'un processus de certification forestière.

Le doyen de la recherche ajoute qu'il s'agit d'un superbe projet très novateur auquel a contribué largement le professeur François Lorenzetti du Département d'informatique et d'ingénierie.

De plus, un membre de la Commission des études ajoute que l'UQO pourrait fournir des expertises liées en grande partie aux sciences humaines. Il est souhaité que soient intégrés plus particulièrement les aspects liés à l'équité intergénérationnelle et à l'égalité entre les sexes, deux éléments qui devraient être intégrés dans toutes les planifications stratégiques régionales en voie d'adoption dans les régions du Québec.

On ajoute que l'UQO possède des expertises de pointe en la matière qui pourraient être utilisées au programme et qui auraient avantage à être mises à profit. Dans cet esprit, la note en page 1 sur le générique masculin aurait avantage à être retirée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1730 concernant le projet de programme conjoint (réseau) de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Projet de rendre obligatoire le cours Atelier de réussite universitaire (ARU9003) pour tous les étudiants admis à un programme de baccalauréat sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission**

Le doyen des études informe les membres de la Commission des études de l'impossibilité d'appliquer adéquatement la résolution de la Commission des études à l'effet de rendre « obligatoire » le cours ARU9003 à titre de cours d'appoint.

La Sous-commission des études du 27 septembre 2006 (38-SCE-79) recommande d'en faire une condition d'admission pour tous les étudiants admis à un programme de baccalauréat sur la base d'une cote R inférieure à 22.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1731 concernant le projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) pour tous les étudiants admis à un programme de baccalauréat sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de modification du répertoire de cours de troisième cycle - PSY**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du répertoire de cours de troisième cycle - PSY. Les membres du Comité de programme du doctorat en psychologie proposent les modifications suivantes en conformité avec la banque de cours de l'UQAM :

- Ajout des cours PSY9118 *Psychopharmacologie*, PSY9318 *Analyse fonctionnelle du développement* et PSY9431

Problèmes contemporains en santé mentale : les troubles de deuil pathologiques à la banque de cours;

- Intégrer le cours PSY9118 à titre de cours libre, PSY9318 à titre de cours d'évaluation et PSY9431 à titre de cours au choix.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1732 concernant le projet de modification du répertoire de cours de troisième cycle - PSY, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Projet de modification du programme de Maîtrise en sciences infirmières (3565) et du Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (3599)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du programme de Maîtrise en sciences infirmières (3565) et du Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (3599).

Le Comité de programme propose l'ajout de deux cours de spécialisation afin de répondre aux besoins de formation des infirmières et infirmiers.

Il s'agit des cours MSI60XX *Gestion des soins et des services de santé* et MSIYY *Enjeux interdisciplinaires de la paternité* à titre de cours de spécialisation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Martine Mayrand-Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 251-CE-1733 concernant le projet de modification du programme de Maîtrise en sciences infirmières (3565) et du Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (3599), laquelle est jointe en appendice.

11.- **Période d'information et questions**

- Suivi sur le protocole d'entente DEC-BAC Finance entre La Cité collégiale et l'UQO

Tel que le rappelait le recteur lors de la Commission des études du 19 octobre 2006, il faut gérer l'impact politique qu'a ce dossier au niveau des discussions avec le Cégep de l'Outaouais et le Collège Héritage.

Ce dernier ajoute que les discussions se poursuivent et que des collaborations avec ces deux collèges sont envisagées en fonction de programmes qui attireraient des étudiants de l'Outaouais et contribueraient ainsi à la rétention de ces derniers dans les institutions du Québec.

Le recteur mentionne qu'il tiendra la Commission des études et la Cité collégiale au courant de l'évolution du dossier.

- Relations conflictuelles au Département des sciences de l'éducation et du Module de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Commission des études du 19 octobre 2006, par sa résolution 250-CE-1719, lui donnait le mandat « de

fournir une assistance au Département des sciences de l'éducation qui visera à favoriser un retour à un fonctionnement régulier dans les meilleurs délais ».

À cet égard, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études qu'afin de faciliter le déroulement administratif des activités du département ainsi que de faciliter la préparation des documents requis pour le suivi des recommandations du Comité visiteur du CAPFE, il a retenu les services de monsieur Yves Asselin. À titre de conseiller au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, ce dernier a accepté d'agir en ce sens, et ce, depuis le 15 novembre dernier. La responsabilité d'encadrement des personnels du Département lui a aussi été déléguée.

Par ailleurs, en vue de soutenir les professeurs dans la recherche d'un mode de fonctionnement constructif, les services de monsieur Denis Dugal ont été retenus. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dit miser sur la volonté largement exprimée par l'ensemble des professeurs de retrouver un environnement leur permettant de contribuer pleinement à la mission du département. C'est fort de cet acquis que monsieur Dugal entreprendra son mandat dans les prochains jours.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'afin de clarifier la nature des interventions anticipées, il a invité tous les professeurs à une rencontre du Département des sciences de l'éducation, à laquelle seront présents messieurs Asselin et Dugal ainsi que le doyen de la gestion académique et lui-même.

De plus, en ce qui a trait au mandat octroyé au doyen des études par la résolution précitée, ce dernier mentionne que le Conseil du module de l'éducation du 13 novembre 2006 (UQO-ME-06-EX-659) a tenu compte de la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation du 6 novembre 2006 qui lui demandait de définir, dans les meilleurs délais, le(s) mandat(s) des comités de programme et de proposer des professeurs pour siéger sur lesdits comités.

À cet égard, le Conseil du module de l'éducation du 13 novembre dernier a résolu :

- de mandater les différents comités de programme d'actualiser le programme de formation en tenant compte des avis exprimés par le CAPFE;
- d'inviter l'assemblée à proposer pour chacun desdits comités, trois (3) professeurs en éducation et un (1) disciplinaire;
- de déposer un rapport à la fin de janvier 2007 au Conseil de module.

Pour clore leur rapport, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen des études disent espérer que ces actions entreprises débouchent sur des résultats concrets rapidement et que les professeurs et les employés du secteur de l'éducation puissent retrouver l'harmonie dans leur milieu de travail.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dépose en séance une correspondance datée du 16 octobre 2006 en provenance du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Le Comité visiteur sera

en Outaouais le 14 mai 2007 pour discuter des actions réalisées ou prévues dans le rapport et plan d'action que l'UQO doit fournir au CAPFE pour le 31 mars 2007.

- Indépendance de la Commission des études

Un membre étudiant souligne le fait que la Commission des études n'avait pas été informée avant d'adopter, à sa rencontre du 7 septembre 2006 (résolution 248-CE-1715), le nouveau cours CTBXXX - *Gestion financière personnelle*, que ce cours à l'initiative du professeur en sciences comptables, Gilles Poirier, était en définitive rattaché au don de 100 000 \$ à la Fondation de l'UQO de la part du mécène et homme d'affaires Eugène Tassé. Il s'inquiète de l'indépendance de la Commission des études dans ce contexte.

Le recteur répond qu'à aucun moment la réflexion de la Commission des études ayant mené à la création de ce cours n'a impliqué quelque influence externe que ce soit et qu'aucun des membres de la Commission des études n'était vraisemblablement au courant de la démarche de sollicitation par la Fondation de l'UQO auprès du donateur pressenti.

Un membre de la Commission des études souligne qu'il n'avait jamais entendu parler du don avant son annonce lors de la conférence de presse et qu'on ne doit pas sauter aux conclusions si rapidement. De plus, le membre affirme qu'il est incorrect de dire que les membres de la Commission des études ont manqué d'indépendance.

D'autres membres de la Commission des études ont déclaré que les sorties médiatiques sur le don et la création du cours « *Gestion financière personnelle* » les ont choqués, compte tenu du contenu des articles parus dans les médias régionaux.

Le membre étudiant indique que c'est une question de principe et qu'il s'agit, selon lui, d'une marchandisation de l'éducation et du savoir. Aussi, il tient à nuancer ses propos en ce qui a trait au manque d'indépendance lors de l'adoption du cours de « *Gestion financière personnelle* ». Ce n'est pas l'indépendance des membres de la Commission des études qu'il remet en cause, mais bien le fait que, selon lui, la direction n'a jamais avisé les membres que le don de 100 000 \$ de M. Tassé était conditionnel à la création du cours « *Gestion financière personnelle* ».

Le recteur répond que ce n'était pas le cas et mentionne que cette formation en culture entrepreneuriale s'adresse à tous les étudiants de l'UQO, et ce, à titre de cours optionnel et n'est donc pas obligatoire à l'intérieur d'un programme d'études quelconque.

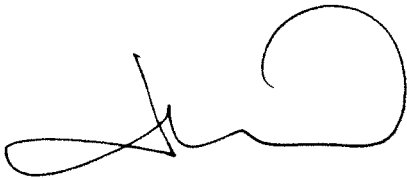
Ce dernier ajoute que monsieur Tassé est à l'origine de la création du Centre d'entrepreneurship à l'UQO et que son implication à ce titre remonte à l'année 1997.

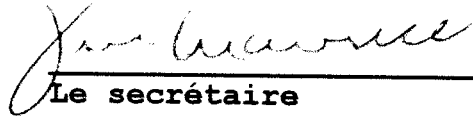
12.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 11 décembre 2006 à 11 h 45 et sera suivie d'un repas du temps des fêtes.

13.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 00.



Le président

Le secrétaire